

KIT AVORTEMENTS CHEZ LES BOVINS

1. Phase de conseils initiaux « PRIMORDIALE » :

- ⇒ **L'isolement** : le 1^{er} et plus important conseil : rappeler l'intérêt de l'isolement de la vache avortée.
- ⇒ **La qualité de l'eau** : l'eau peut être un fort relais de contamination (contamination bactérienne).
- ⇒ **La qualité de l'alimentation** : ensilages mal conservés, contaminés par les rats, aliments avec moisissures.

2. Phase de recueil des commémoratifs :

Indispensable même si parfois l'exploitation en est décevante.

- ⇒ **Taux d'avortements** : afin de déterminer si on est au-dessus du seuil d'alerte (> 3% sur l'année), 3 avortements sur une courte période.
- ⇒ **Stade d'avortement**.
- ⇒ **Données épidémiologiques** : lot concerné, mouvements d'animaux, prodromes, signes généraux.

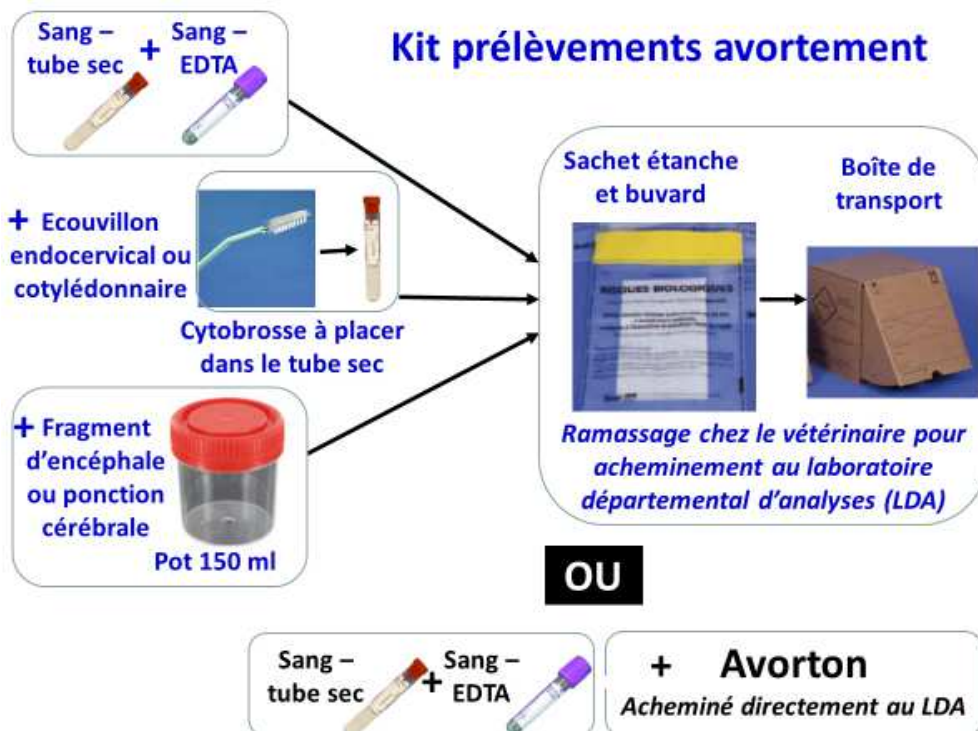
3. Phase de prescription des analyses

La qualité de cette phase dépend de la qualité des prélèvements (en particulier pour recherches bactériologiques et mycosiques) et de la précision de la prescription.

Les grands principes retenus devant un épisode d'avortements répétés seront les suivants :

- **Rechercher l'agent pathogène** sur la vache ayant avorté et/ou l'avorton dans la mesure où, pour l'agent concerné, il est admis ou démontré que l'excrétion est concomitante de l'avortement :
=> **kit régional diagnostic direct avortements bovins, 11 valences recherchées (voir fiche 07c1).**
- **Rechercher les anticorps** chez les vaches ayant avorté depuis plus 15 jours. L'échantillon sera complété par des vaches ayant présenté des troubles de la reproduction compatibles avec l'intervention de l'agent (retours tardifs, métrites...) sans oublier les mères de veaux mort-nés :
=> **diagnostic indirect, suivi sanitaire approfondi.**

Les prélèvements à réaliser en cas d'avortements répétés :



Le statut immunitaire du troupeau peut s'avérer intéressant pour pallier le manque de sensibilité de certaines analyses et décider de la suite à donner.

- BVD : en élevage allaitant, les veaux après l'âge de 8 mois représentent d'excellentes sentinelles.
- Ehrlichiose : chez les vaches du groupe ayant une ou plusieurs avortées.

4. Phase d'interprétation

Les résultats d'analyse ne donnent pas forcément « la » réponse : l'interprétation doit être faite de façon rigoureuse en tenant compte de la nature du prélèvement, du contexte...

Les phases prescription – interprétation s'avèrent donc primordiales. Seuls, un choix rigoureux des animaux prélevés, des prélèvements, une prescription méthodique, une rigueur dans l'interprétation des résultats permettent de poser sinon un diagnostic de certitude, au moins un diagnostic de forte présomption, ou, et cela est loin d'être négligeable, d'éliminer certaines causes.

5. Phase « plan de prévention » : quelles suites ?

Les suites à donner seront fonction du diagnostic mais également d'autres critères pour l'utilisation d'une politique sanitaire ou médico-sanitaire voire médicale seule.

Plan de lutte en fonction du diagnostic

Brucellose	⇒ Abattage total
Salmonellose	⇒ Prophylaxie sanitaire : hygiène du logement, de l'alimentation, de l'eau
Leptospirose	⇒ Ne pas abreuver avec des eaux stagnantes ⇒ Lutte contre les rongeurs dans les bâtiments et silos
Listériose	⇒ Prophylaxie sanitaire
Fièvre Q Chlamydiose	⇒ Hygiène globale ⇒ Terramycine au tarissement ⇒ Vaccination
BVD	⇒ Détection des IPI sur les jeunes générations et contrôle des nouvelles générations ⇒ Vaccination ⇒ Contrôle de la fin de circulation virale
Néosporose	Lutte contre la transmission verticale ⇒ Identification femelles séropositives ⇒ Réforme des positives ou ⇒ Ne pas conserver pour la reproduction les femelles issues des vaches positives Lutte contre la transmission horizontale ⇒ Elimination des placentas afin d'éviter l'ingestion par un carnivore ⇒ Impossibilité d'accès des chiens aux aires d'alimentation et d'abreuvement
Ehrlichiose Anaplasmose	⇒ Privilégier l'immunisation sauvage du pré-troupeau et assurer son maintien chez les adultes. ⇒ Lors de l'arrivée de nouveaux animaux, connaître les statuts respectifs et mettre en place des mesures de contrôle de l'infestation par les tiques. ⇒ Sauf cas très particuliers (cf. ci-dessus), les traitements acaricides ne constituent aucunement une solution et peuvent même être contreproductifs.

6. Résultats :

L'application rigoureuse d'un protocole « avortements répétés » donne des résultats « positifs » dans plus de 50 % des cas. La précocité d'intervention après l'avortement, le choix des animaux prélevés et la qualité des prélèvements sont des critères essentiels de réussite.

7. Aides aux analyses :

Un protocole « avortements répétés » entre dans le cadre du suivi sanitaire approfondi :

- Le **diagnostic direct** est pris en charge à 75 % dans le cadre de la **CRSSA** (voir fiche 07c1 – Fiche avortements bovins).
- Le **diagnostic indirect** entre dans le cadre du suivi sanitaire approfondi, il est pris en charge à 50 %.